



17.02.2011 - 10:26 Uhr

Pas d'animaux de rente sans cornes! La Fondation Franz Weber en faveur de paiements directs pour les cornes.

Montreux (ots) -

Depuis des années, la Fondation Franz Weber met au pilori les mutilations infligées aux animaux de rente, à travers l'écornage. En conséquence, elle soutient la proposition de récompenser avec un bonus les paysans qui laissent les cornes à leurs animaux de rente.

Depuis de nombreuses années, la Fondation Franz Weber s'engage pour le bien-être des animaux en Suisse et contre l'écornage des animaux de rente (particulièrement, les vaches et les chèvres), une pratique cruelle, qui provoque des dommages physiques et psychiques durables aux animaux, de même qu'elle détruit la hiérarchie sociale du troupeau.

En 2010, la FFW a intensifié sa campagne en faveur des animaux de rente avec leurs cornes à travers la publication d'articles, la diffusion de cartes postales et d'un calendrier largement considéré « Nos vaches - notre Suisse », qui a notamment été distribué auprès de tous les parlementaires suisses.

La FFW soutient le projet de deux agriculteurs romands, Armin Capaul et Daniel Wismer, qui ont exigé dans une lettre ouverte adressée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'instauration d'un bonus, dans le cadre des paiements directs à l'agriculture suisse, pour les paysans qui laissent les cornes à leurs animaux, comme compensation pour les éventuels frais supplémentaires et pour encourager la prise en considération du bien-être animal. La FFW adhère pleinement à cette exigence.

L'écornage des vaches et des chèvres est une mutilation douloureuse et dégradante, qui n'a pas sa place dans l'agriculture moderne en Suisse.

Plus d'informations sur la campagne de la Fondation Franz Weber contre l'écornage des animaux de rente : <http://www.ffw.ch/index.php?id=283&L=1>

Kontakt:

FONDATION FRANZ WEBER, Judith Weber
Tel: +41 (0)21 964 24 24/ 964 37 37
Fax: +41 (0)21 964 57 36
ffw@ffw.ch
www.ffw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019151/100619341> abgerufen werden.